



Saint-Ciers
sur-Gironde

6.1 Police Municipale

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2025-195

PORTANT RÉSERVATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT SECOURS POPULAIRE 37 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire de la commune de SAINT CIERS SUR GIRONDE ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande du Secours Populaire datant du 2 octobre 2025 afin de réserver une place de stationnement du 17 au 18 octobre 2025 au 37 avenue de la République à Saint Ciers sur Gironde ;
Considérant que le Secours Populaire organise une collecte alimentaire nécessitant la mise à disposition d'un espace de déchargement sur la voie publique ;

ARRETE :

Article 1 : Il est réservé, pour 17 et 18 octobre 2025, une place de stationnement située devant le local du Secours Populaire au 37, avenue de la République à Saint Ciers sur Gironde, afin de permettre le déchargement des produits collectés dans le cadre de la collecte alimentaire.

Article 2 : Une barrière de sécurité sera mise à disposition par les services municipaux, afin d'assurer la sécurité des opérations de déchargement et des usagers de la voie publique.

Article 3 : Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner des sanctions conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et signalé sur place le jour de la collecte.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- M. le Major de la Brigade de la Gendarmerie,
- M. le Directeur des Services Techniques.
- M le Brigadier de Police Municipale

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Ciers sur Gironde, le 07/10/2025

Le Maire,

Pierre CARITAN



